








**Objectifs globaux des CRTE : Intégrer, au sein des projets de territoire, les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités.**

Les actions retenues concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.

Les actions veilleront à préserver l'environnement ou à minimiser les impacts en s'inspirant notamment de la démarche éviter / réduire / compenser.

<p><b>Axes stratégiques du SCOT :</b>                  Axe 1 : renforcer l'armature territoriale                  Axe 2 : préserver et mettre en valeur le territoire et ses ressources                  Axe 3 : accompagner les activités identitaires et structurantes                  Axe 4 : revitaliser les centralités                  Axe 5 : mettre en œuvre une attractivité économique</p>	<p><b>Orientations des territoires :</b>                  - améliorer l'attractivité des territoires : économie, résidentiel, environnemental, habitat, services...                  - accueillir de nouvelles populations</p>	<p><b>Orientations de l'Etat :</b>                  Une attention particulière sera portée :                  - à la lutte contre l'artificialisation des sols et à la protection de la ressource en eau                  - au développement des nouvelles pratiques agricoles,                  - aux circuits courts et à l'économie circulaire                  - aux mobilités douces,                  - à la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables                  - à la réduction de la consommation foncière</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**CONTRAT DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE  
HAUT CANTAL DORDOGNE**

Protection de la ressource en eau	Valorisation et rénovation énergétique	Mise en œuvre d'un programme territorialisé d'amélioration de l'habitat	Réinvestir les bourgs centres et améliorer l'accessibilité aux services à la population	Vers un territoire zéro déchets ?	Mobilité	Attractivité et économie
						
<ul style="list-style-type: none"> <li>- anticiper les évolutions législatives</li> <li>- réduire les pollutions environnementales</li> <li>- protéger les milieux aquatiques et la ressource en eau</li> <li>- répondre aux enjeux sanitaires</li> <li>- permettre une urbanisation cohérente et respectueuse de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser les économies d'énergie et l'efficacité énergétique dans l'urbanisme</li> <li>- favoriser l'autoconsommation dans les bâtiments publics</li> <li>- réduire les émissions de CO2</li> <li>- valoriser le potentiel d'énergies renouvelables sans dénaturer le territoire et ses paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre la précarité énergétique</li> <li>- Améliorer les conditions de vie des propriétaires occupants</li> <li>- Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre</li> <li>- Proposer une offre de services à tous les publics, éligibles aux aides de l'ANAH ou non</li> <li>- Favoriser la rénovation et réhabilitation de logements</li> <li>- Résorber la vacance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se réappropriier les espaces urbains en déprise</li> <li>- Accompagner et valoriser le commerce local</li> <li>- Agir localement sur l'immobilier commercial</li> <li>- Maintenir, adapter et moderniser les services à la population</li> <li>- Favoriser l'égalité d'accès de tous aux services et équipements</li> <li>- Améliorer l'accessibilité numérique à tous les habitants du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser par le recyclage ou le réemploi</li> <li>- Optimiser les collectes afin de réduire la production des déchets ménagers à moyen/long terme</li> <li>- Valoriser les déchets en aménagement de qualité ayant vocation à retourner au sol</li> <li>- Maîtriser les coûts et anticiper les évolutions législatives</li> <li>- Réduire les impacts environnementaux en anticipant les nuisances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire de la desserte routière à la fois un enjeu environnemental (gestion des eaux pluviales, choix des matériaux, gestion des nuisances...) et de mobilité</li> <li>- Poursuivre le développement de la mobilité douce</li> <li>- Mettre en œuvre des dispositifs de mobilité durable et d'intermodalités sur le territoire</li> <li>- Développer un réseau de bornes de recharges électriques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner et favoriser le développement et la création des entreprises</li> <li>- Donner envie de venir vivre et travailler sur le territoire</li> <li>- Améliorer l'image et la perception du territoire</li> <li>- Favoriser la montée en gamme des hébergements touristiques</li> <li>- Conforter les sites à haute valeur touristique</li> <li>- Promouvoir la diversification des activités touristiques et agricoles</li> </ul>

## Protection de la ressource en eau

Axe stratégiques : Axe 2 « Préserver et mettre en valeur le territoire et ses ressources »

- ➔ enjeu 2.2 Protéger la biodiversité et maintenir les continuités écologiques,
- ➔ enjeu 2.4 : Protéger la ressource en eau
- ➔ enjeu 2.5 : Intégrer les risques et anticiper les nuisances dans l'environnement

La ressource en eau est omniprésente sur le territoire, elle contribue à l'image du territoire et constitue un facteur de développement de ce dernier via les activités touristiques et la production d'énergies renouvelables. Cependant, malgré la relative abondance apparente, cette ressource est plus que jamais fragilisée dans le contexte de changement climatique que nous subissons : stress hydrique de plus en plus fréquent, étiages prononcés voir assècs total, augmentation des événements climatiques majeurs....

Les EPCI, par le biais d'ententes à l'échelle de bassins versants, se sont saisies de la gestion du grand cycle de l'eau par le biais de la compétence GEMAPI. Cette compétence est en cours d'appropriation par les territoires et les premières actions concrètes en faveur des milieux aquatiques et zones humides devraient voir le jour dès 2022/2023.

L'organisation territoriale du petit cycle de l'eau (AEP et assainissement) est soumise à une évolution majeure à l'horizon 2026 en raison du transfert de la compétence eau et assainissement aux EPCI. Ce travail d'amélioration des connaissances sera prépondérant pour les communes, ainsi que pour les EPCI engagés dans une démarche de PLUi.

La maîtrise des eaux pluviales est également un enjeu complémentaire à la protection de la ressource en eau, notamment dans le cadre du développement des Zones d'Activités, d'infrastructures ou d'habitat.

La protection environnementale et l'attractivité territoriale passeront par un travail global mené sur la protection de la ressource en eau.

Les objectifs sont les suivants :

- anticiper les évolutions législatives
- réduire les pollutions environnementales
- protéger les milieux aquatiques et la ressource en eau
- répondre aux enjeux sanitaires
- permettre une urbanisation cohérente et respectueuse de l'environnement

### Liste des actions

Cette liste d'actions a vocation à être enrichie avec les différents projets qui remonteront au fil de la durée du CRTE.

N° Action	Maître d'ouvrage	Description

### Indicateurs

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
	Nombre de Programmes Pluriannuels de Gestion élaborés	0	2021	Mise en œuvre de PPG à l'échelle des EPCI
	Nombre d'actions en faveur de l'amélioration du bon état des cours d'eau (points d'abreuvements aménagés, points de franchissements...)	0	2021	Amélioration de l'état général des cours d'eau
	Actualisation du ROE	237	2021	Amélioration de la connaissance territoriale en matière de trame bleue
	Evolution du classement des STEP non conformes et insuffisantes	48	2019	Amélioration du classement des STEP au regard des normes européennes
	Evolution du classement des filières ANC non conformes		2020	Amélioration du classement des filières d'ANC
	Amélioration des rendements de réseaux AEP			Amélioration des rendements des réseaux par UGE avec un objectif de rendement de 65%
	Captages AEP couverts par une DUP	143	2019	Amélioration de la protection des captages AEP

## Valorisation et rénovation énergétique

Axe stratégiques : Axe 2 « Préserver et mettre en valeur le territoire et ses ressources » → enjeu 2.3  
S'approprier la politique énergie climat dans une perspective de changements climatiques

La rénovation énergétique des bâtiments publics est une priorité du Plan de relance et également du Grand Plan d'Investissement lancé par le gouvernement.

La majorité des bâtiments publics du territoire ont été construits avant 1975, ils nécessitent aujourd'hui des investissements lourds pour s'adapter aux nouveaux usages et offrir le confort attendu à leurs usagers. Énergivores, ils représentent également un coût important, tant en termes financiers qu'en termes d'empreinte carbone sur le territoire. Les 4 Communautés du territoire s'engagent dans cette démarche de rénovation énergétique des bâtiments public et de valorisation, chaque territoire déclinant ce programme d'une façon différente.

Le SCOT Haut Cantal Dordogne se saisit également de cette thématique par le biais de la mise en œuvre d'une démarche TEPOS à son échelle.

La production énergétique effective des unités de production déjà en place (principalement les barrages), au regard des consommations énergétiques de ce territoire peu peuplé, permet d'affirmer que le territoire peut déjà être qualifié de territoire à énergie positive, avec une production 100% renouvelable.

Objectif :

- favoriser les économies d'énergie et l'efficacité énergétique dans l'urbanisme
- favoriser l'autoconsommation dans les bâtiments publics
- réduire les émissions de CO2
- valoriser le potentiel d'énergies renouvelables sans dénaturer le territoire et ses paysages

### Liste des actions

Cette liste d'actions a vocation à être enrichie avec les différents projets qui remonteront au fil de la durée du CRTE.

N° Action	Maître d'ouvrage	Description
A.2-1	Commune de Mauriac	Rénovation des bâtiments de la gendarmerie
A.2-2	Commune de Mauriac	Rénovation du groupe scolaire Jules-Ferry
A.2-3	CCSA	Mise en place d'un programme de rénovation énergétique PREB (phase 1 : audits sur les bâtiments)
A.2-4	Commune de Saignes	Réhabilitation de la piscine municipale du complexe de Bellevue

### Indicateurs

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
---------------	---------------------	--------------------	------------------	----------------

2-1	Production d'ENR supplémentaire à l'initiative des collectivités		2017	Amélioration de la production d'ENR à l'initiative des collectivités
2-2	Production d'ENR en autoconsommation à l'initiative des collectivités	0	2021	Amélioration de la production d'ENR en autoconsommation à l'initiative des collectivités
2-3	Modernisation des systèmes de chauffage des bâtiments publics	0	2020	Améliorer et optimiser les systèmes de chauffage des bâtiments publics
2-4	Rénovation énergétique des bâtiments publics (nombre de bâtiments rénovés)	0	2020	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics
2-5	Nombre de bâtiments publics audités pour une rénovation énergétique	0	2020	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics

## Mise en œuvre d'un programme territorialisé d'amélioration de l'habitat

Axe stratégique : Axe 4 « Revitaliser les centralités »

➔ enjeux 4.2 : proposer une offre de logements adaptée au territoire et aux besoins des ménages

Le territoire du Haut Cantal Dordogne, sur la période 1968-1975, se caractérise par un taux d'évolution annuel de la population négatif et important de -1,48%/an en lien avec des soldes naturel et migratoire déficitaires (respectivement -0,16%/an et -1,32%/an). A noter que sur cette période, le solde migratoire négatif est 8 fois plus important que le solde naturel. Cette tendance est constatée au niveau national et n'est pas propre au territoire. Jusqu'au début des années 2000, si le solde migratoire négatif tend à se réduire, le territoire connaît de plus en plus de décès par rapport aux naissances (avec un solde naturel qui reste négatif et qui est de plus en plus important).

Depuis les années 2000 la tendance démographique évolue avec un léger apport migratoire sur le territoire mais qui ne permet pas néanmoins de compenser un solde naturel structurellement négatif important (sur la dernière période, solde migratoire de +0,42%/an et solde naturel de -0,96%/an). La crise sanitaire que nous traversons a également contribué à redistribuer les cartes : les territoires ruraux redeviennent attractifs en raison du cadre de vie qu'ils proposent. Cette tendance est palpable et mesurable sur le territoire du Haut Cantal Dordogne : les acquisitions de résidences n'ont jamais été aussi nombreuses.

L'habitat est une thématique prégnante et partagée à l'échelle des 4 Communautés de Communes et des communes composant le territoire du Haut Cantal Dordogne. Une étude pré-opérationnelle, visant à la mise en place des OPAH présentes actuellement sur le territoire, a d'ailleurs été réalisée en 2018 par le biais d'un groupement de commande à l'échelle des 4 EPCI.

Cette étude a fait ressortir plusieurs enjeux majeurs sur le territoire :

- vacance de logements importante (près de 15% sur le territoire)
- vétusté (66% des logements du territoire datent d'avant 1945) et inadéquation des logements aux attentes des ménages aussi bien endogènes (logements trop grands, inadaptés à une population âgée) qu'exogène (logement peu qualitatifs),
- présence de nombreuses passoires thermique liée à l'ancienneté des logements et aux modes de chauffage (le chauffage au fioul est majoritaire, devant le chauffage au bois)

Les 4 Communautés de Communes composant le CRRTE Haut Cantal Dordogne se sont engagées dans une démarche visant à encourager l'amélioration de l'habitat sur leurs territoires respectifs.

Les objectifs sont les suivants :

- Lutter contre la précarité énergétique
- Améliorer les conditions de vie des propriétaires occupants
- Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre
- Contribuer au développement économique du territoire
- Proposer une offre de services à tous les publics, éligibles aux aides de l'ANAH ou non
- Favoriser la rénovation et réhabilitation de logements
- Résorber la vacance
- Accroître l'attractivité territoriale en proposant une offre de logement qualitatifs et adaptés aux attentes des nouvelles populations

Plusieurs actions matures composent ce programme de d'amélioration et de rénovation de l'habitat :

- des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (public ANAH) menées par chaque Communauté de Communes
- le déploiement du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (tous publics) porté par le Conseil Départemental du Cantal au niveau du département, mais avec une déclinaison locale et territorialisée par EPCI

### Liste des actions

Cette liste d'actions a vocation à être enrichie avec les différents projets qui remonteront au fil de la durée du CRTE.

N° Action	Maître d'ouvrage	Description
A.3-1	CCPG	OPAH Ingénierie, Maîtrise d'œuvre
	CCPG	OPAH Subvention aides aux travaux
A.3-2	CCPG	SPPEH (ingénierie)
A.3-3	CCPM	OPAH Ingénierie, Maîtrise d'œuvre
	CCPM	OPAH Subvention aides aux travaux
A.3-4	CCPM	SPPEH (ingénierie)
A.3-5	CCPS	OPAH Ingénierie, Maîtrise d'œuvre
	CCPS	OPAH Subvention aides aux travaux
A.3-6	CCPS	SPPEH (ingénierie)
A.3-7	CCSA	OPAH Ingénierie, Maîtrise d'œuvre
	CCSA	OPAH Subvention aides aux travaux
A.3-8	CCSA	SPPEH (ingénierie)

### Indicateurs

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
3-1	Nombre de logements ayant bénéficié d'une amélioration dans le cadre de l'OPAH		2020	Améliorer qualitativement les logements
3-2	Nombre de ménages accompagnés dans le cadre du SPPEH		2020	Améliorer qualitativement les logements
3-3	Nombre de logements communaux réhabilités		2020	Améliorer qualitativement les logements

## Réinvestir les bourgs centres et améliorer l'accessibilité aux services à la population

Axe stratégiques : Axe 4 « Revitaliser les centralités »

➔ enjeu 1.1 : Renforcer l'armature territoriale

➔ enjeu 4.1 : Générer un urbanisme qualitatif et adapté au contexte territorial

➔ enjeu 4.3 : Maîtriser la consommation foncière

➔ enjeu 5.2 : Consolider les services commerciaux de proximité

Au fil du temps, de nombreux centres-bourgs ont perdu leur attractivité et leur dynamisme. Les collectivités souhaitent agir pour inverser cette tendance.

La revitalisation des centres-bourgs et centres-villages ne peut passer que par l'attractivité de leur espace central le plus stratégique. La place du village, la place de l'église, est ainsi le lieu emblématique d'une majorité de communes. L'objectif est de valoriser ces espaces en tant que lieux de vie et d'attractivité territoriale : espaces publics adaptés aux piétons, mise en valeur des bâtiments, des espaces publics et des commerces.

De la même façon l'activité commerciale est en profonde mutation : développement du e-commerce, développement des circuits courts, la transformation de la fonction de vente de produits en fonction de services à la personne... Ces mutations nécessitent un accompagnement spécifique du commerce sur notre territoire afin de conforter sa place au cœur des centres bourgs.

Les 4 Communautés de Communes sont lauréates du programme Petites Villes de Demain, les communes suivantes ayant été retenues :

- CC du Pays Gentiane : Riom-ès-Montagnes et Condat
- CC du Pays de Mauriac : Mauriac
- CC du Pays de Salers : Pleaux, Saint Martin Valmeroux, Saint Cernin
- CC Sumène Artense : Ydes

Les Communautés de Communes se sont emparées de cette démarche et sont actuellement soit en phase de recrutement d'un chef de projet, soit en phase de diagnostic en vue de la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation Territoriale sur leurs territoires respectifs. L'ORT est un outil mis à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de revitalisation dans des domaines urbains, économique et social, commerciaux... pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. Comment répondre au besoin de reconquête d'urbanité dans centres bourgs, quelle que soit leur taille ? Comment concilier la civilité et la sécurité des habitants et des usagers, l'activité commerciale et le caractère des espaces ? Tout en répondant à cette impérieuse nécessité de construire avec les habitants des espaces qui vont permettre de vivre sur le long terme, en préservant, en restaurant la biodiversité et les milieux naturels, en intégrant des mesures d'atténuation du changement climatique et des solutions d'adaptation.

Compte tenu des spécificités de chaque territoires, et en fonction des attendus de chacun, les Communautés de Communes déclineront à leur manière leur projet de revitalisation.

De la même façon l'accès aux services est un enjeu à la fois multiple et universel :



Il est universel car il concerne tout habitant d'un territoire. Accéder aux produits et services de base est indispensable à la vie quotidienne sur un territoire : consulter son médecin, acheter le pain, faire ses courses alimentaires, faire le plein de carburant, retirer de l'argent afin de pouvoir accéder à ces produits, ... sont autant de besoins dont l'accès est un enjeu quotidien pour l'ensemble des populations.

Il est multiple car l'enjeu d'accès aux services est différent en fonction des types d'habitants. En fonction de l'âge, les types de services mobilisés ne sont pas les mêmes (garde d'enfant, école, hébergement pour personnes âgées, aide à domicile, ...). En fonction de la situation de chacun, les contraintes vécues pour accéder aux services souhaités sont différentes. Certains habitants, actifs en emploi, ont l'opportunité d'accéder sur leur lieu de travail, à un pôle de service proposant une offre plus étoffée que celle de leur commune de résidence. D'autres profitent de leur trajet pour accéder aux services sur leur itinéraire. D'autres habitants, moins mobiles car n'effectuant pas une activité nécessitant un déplacement quotidien, disposent d'un « bassin de vie » plus réduit, parfois limité à leur commune de résidence.

D'autres encore, sont contraints dans leur capacité à se déplacer, du fait de difficultés financières, d'autonomie, ... ou dans leur capacité à accéder à certains services à distance, sans avoir besoin de se déplacer, du fait de difficultés à maîtriser les démarches qui le leur permettraient.

La question du maintien et de l'amélioration de l'accessibilité des services en milieu rural doit trouver des réponses à travers la mise en œuvre d'actions concrètes dans le cadre du CRTE à la fois dans sa globalité et sa diversité : garantir l'accès pour tous sur l'ensemble du territoire Haut Cantal Dordogne.

Objectifs :

- Se réappropriier les espaces urbains en déprise
- Accompagner et valoriser le commerce local
- Agir localement sur l'immobilier commercial
- Maintenir, adapter et moderniser les services à la population
- Favoriser l'égalité d'accès de tous aux services et équipements

#### Liste des actions

Cette liste d'actions a vocation à être enrichie avec les différents projets qui remonteront au fil de la durée du CRTE.

N° Action	Maître d'ouvrage	Description
A.4-1	CCPM	Nouveaux locaux de l'EPCI
A.4-2	Commune de Mauriac /CCPM (service partagé et répartition des actions en fonction des compétences)	Recrutement d'un chef de projet « Petites Villes de Demain »
A.4-3	MAURIAC	« Aménagement de la place de la Poste et des rues »
A.4-4	MAURIAC	« Requalification du centre ancien »
A.4-5	CCSA	Recrutement d'un chef de projet « Petites Villes de Demain »
A.4-6	Commune de Vebret	Réhabilitation restaurant communal


### Indicateurs

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
	Nombre d'Opérations de Revitalisation Territoriales réalisées		2020	Revitaliser le territoire

## Vers un territoire zéro déchets ?

Axe stratégique : Axe 2 « Préserver et mettre en valeur le territoire et ses ressources »

➔ enjeu 2.5 Intégrer les risques et anticiper les nuisances dans l'aménagement

Le territoire du Haut Cantal Dordogne est aujourd'hui peu concerné par les nuisances (activités classées, nuisances sonores, nuisances lumineuses, déchets, qualité de l'air) et à ce titre bénéficie encore d'un cadre de vie remarquable.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte reformule les objectifs concernant la réduction des déchets, à l'horizon 2020-2025, avec notamment un objectif de réduction des déchets ménagers assimilés et un développement du tri à la source. Les biodéchets, représentant en moyenne 30% du poids total des ordures ménagères résiduelles, constituent désormais un réel enjeu pour les collectivités. Il est en effet primordial que les collectivités progressent dans le développement du tri à la source des déchets organiques pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.

La loi indique également que les collectivités territoriales doivent progresser vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets.

Une nouvelle organisation de la collecte et des équipements structurants (déchetteries, stockage, centre de tri...) doit être recherchée en fonction des éventuelles évolutions territoriales et règlementaires dans une optique d'optimisation et de rationalisation.

Objectifs :

- Valoriser par le recyclage ou le réemploi
- Optimiser les collectes afin de réduire la production des déchets ménagers à moyen/long terme
- Valoriser les déchets en amendement de qualité ayant vocation à retourner au sol
- Maîtriser les coûts et anticiper les évolutions législatives
- Réduire les impacts environnementaux en anticipant les nuisances

### Liste des actions

Cette liste d'actions a vocation à être enrichie avec les différents projets qui remonteront au fil de la durée du CRTE.

N° Action	Maître d'ouvrage	Description
A.5-1	CCSA	Etude d'optimisation de la collecte des déchets ménagers et impacts de la mise en œuvre de la tarification incitative

### Indicateurs

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
5-1	Evolution des tonnages de déchets ménagers et recyclables collectés	0	2020	Réduire les tonnages de déchets ménagers collectés et améliorer les tonnages de recyclables collectés
5-2	Nombre de nouveaux points d'apports volontaires installés	0	2020	Proposer de nouveaux points d'apports volontaires pour favoriser la collecte des recyclables
5-3	Volume de plastiques agricoles collectés	0	2020	Améliorer la collecte des plastiques agricoles

## Mobilité

Axe stratégique : **Axe 4 « Revitaliser les centralités »**

➔ **enjeu 4.4 : encourager les alternatives à la voiture individuelle**

La dispersion de la population, caractéristique des espaces ruraux, rend difficile la mise en place de services de transports collectifs et l'usage de la voiture individuelle indispensable pour une grande majorité d'habitants. Cette situation est particulièrement problématique pour les personnes fragiles (personnes âgées, dépendantes, en situation de handicap) qui sont isolées géographiquement et/ou socialement.

Principale infrastructure de déplacement, la route est un outil indispensable à l'attractivité des territoires. En milieu rural, c'est l'une des principales réponses en termes de désenclavement. Au-delà du transport routier traditionnel, la voirie devient de plus en plus systématiquement un espace partagé avec les modes alternatifs de transport (vélos, piétons...) et un enjeu environnemental fort.

L'objectif majeur en matière de mobilité est donc d'encourager l'utilisation des transports collectifs et la pratique du covoiturage.

Pour les déplacements les plus courts, la marche à pied ou le vélo (également appelés « modes doux de déplacements »), sont des alternatives intéressantes à la voiture individuelle. Leur développement passe avant tout par la conception et la mise en place d'aménagements favorables à leur pratique.

La pratique du vélo reste marginale mais pourrait se développer, à la faveur de l'émergence du vélo à assistance électrique et d'aménagements permettant cette pratique de façon régulière. De surcroît, le territoire dispose d'un fort potentiel pour la pratique touristique du vélo/vélo à assistance électrique.

Avec la voie verte, le territoire bénéficie d'un atout majeur pour la pratique régulière du vélo.

- Faire de la desserte routière à la fois un enjeu environnemental (gestion des eaux pluviales, choix des matériaux, gestion des nuisances...) et de mobilité
- Poursuivre le développement de la mobilité douce
- Mettre en œuvre des dispositifs de mobilité durable et d'intermodalités sur le territoire
- Développer un réseau de bornes de recharges électriques

### Liste des actions

Cette liste d'actions a vocation à être enrichie avec les différents projets qui remonteront au fil de la durée du CRTE.

N° Action	Maître d'ouvrage	Description
A.6-1	CCPM	« Aménagement de la tranche 2 de la Voie Verte »

### Indicateurs

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
	Nombre de km de voie verte/piste verte supplémentaire créés	18.19	2020	Création de km supplémentaires de voie verte/piste verte

	Nombre pôles multimodaux créés sur le territoire	0	2020	Création de pôles multimodaux supplémentaires
	Nombre d'aires de covoiturage supplémentaires créées à l'initiative des collectivités	5	2020	Création d'aires de covoiturage supplémentaires
	Nombre de bornes électriques supplémentaires installées sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage publique	4	2020	Installation de bornes électriques supplémentaires

## Attractivité et économie

Axe stratégique : Axe 5 « Mettre en œuvre une attractivité économique »

- ➔ enjeu 1.2 : Générer une croissance démographique sur l'ensemble du territoire
- ➔ enjeu 3.1 : Donner de la lisibilité aux activités agricoles et les rendre plus attractives
- ➔ enjeu 5.1 : Renforcer la visibilité de l'activité économique au sein du territoire
- ➔ enjeu 5.3 : Promouvoir la diversification des facteurs d'attractivité touristique

La dynamique entrepreneuriale est d'un très bon niveau sur le territoire Haut Cantal Dordogne. Le nombre d'entreprises est supérieur à la moyenne nationale et départementale et l'enjeu n'est pas sur la création d'entreprises, mais bien sur leur développement. En fait, c'est plutôt la ressource en main d'œuvre à l'échelle locale qui manque. Or, la dynamique économique est toujours le fruit d'une subtile alchimie entre offre et demande (y compris en termes d'emplois). S'il convient toujours de donner envie d'investir sur le territoire, l'enjeu premier est de donner envie de venir y vivre et y travailler. Le territoire ne manque pas de points forts, notamment par le biais de savoirs faire, de filières locales ou d'entreprises remarquables reconnues au niveau national, voir international. Il souffre en revanche d'une image qui reste associée à un territoire rural en déclin. Il est simplement différent des territoires urbains qui constituent aujourd'hui généralement le point de référence dans l'imaginaire collectif. Il est nécessaire de développer des actions de communication auprès des habitants afin de renforcer leur sentiment d'appartenance et ainsi devenir les premiers ambassadeurs du territoire.

L'organisation des sites à vocation économique, et en particulier des zones d'activités économiques, doit viser à plus de densité, pour améliorer la perception de l'activité. La qualité d'aménagement est également indispensable pour améliorer la visibilité tout en respectant l'ADN du territoire. L'objectif de fond recherché est ici de parvenir à une intégration harmonieuse des zones d'activités dans leur environnement, tout en valorisant la présence des entreprises accueillies (rôle de vitrine).

Si la mise en valeur du cadre paysager, agricole et urbain est la base essentielle de l'attractivité touristique, l'optimisation des retombées nécessite de favoriser la diversification des activités liées au tourisme et à l'agriculture. Le territoire compte une capacité d'accueil théorique importante. Les hébergements proposent une offre géographiquement répartie, mais qui manque de diversité, en particulier pour l'offre hôtelière, et notamment de grande capacité. Encourager une meilleure diversité de l'offre d'hébergement, c'est prévoir son intégration dans la vie villageoise et dans le paysage du territoire. C'est aussi promouvoir une montée en gamme avec un niveau de services plus élevé.

Les objectifs sont les suivants :

- Accompagner et favoriser le développement et la création des entreprises
- Donner envie de venir vivre et travailler sur le territoire
- Améliorer l'image et la perception du territoire
- Favoriser la montée en gamme des hébergements touristiques
- Conforter les sites à haute valeur touristique
- Promouvoir la diversification des activités touristiques et agricoles

### Liste des actions

Cette liste d'actions a vocation à être enrichie avec les différents projets qui remonteront au fil de la durée du CRTE.

N° Action	Maître d'ouvrage	Description

CRTE Haut Cantal Dordogne, annexe n°2 : thématiques retenues

	CCPM	« Projet de développement touristique sur le site de Nauzenac »
	CCPM	« Modernisation de l'activité Vélorail »
	CCPM	« Étude de réhabilitation du site de la Cascade de Salins »
	CCPM	« Extension de la zone d'activité de la Dinotte »
	ARCHES	« Requalification de l'auberge communale avec l'installation d'une pompe à chaleur »
	AUZERS	« Modernisation de l'auberge communale »
	MAURIAC	« Mise en place d'un fonds FISAC »
	CCSA	Création du module 5 de l'immobilier d'entreprise
	CCSA	Aménagement et mise en valeur du bord du lac du tact

**Indicateurs**

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
7-1	Nombre d'entreprises accueillies	0	2021	Favoriser la création et le développement d'entreprises
7-2	Réalisation des travaux	0	2021	Diversifier les activités touristiques

